

N/REF : 23/07/2025 9H23 C:024866 I:30062
V/REF : 49/OSTW/1308840/1367489/0174
V/Email reçu le Mercredi 23/07/2025 à 9H23

**SDC '5 RUE FELIX POULAT'
C/O FAURE IMMOBILIER
1, RUE LESDIGUIERES
CS 20041
38031 GRENOBLE CEDEX 01**

V/REF.IMM. 0174
IMMEUBLE : 5 FELIX POULAT
5 RUE FELIX POULAT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 29 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 5 FELIX POULAT GRENOBLE
M SPORTICHE 06 32 39 32 37
NESPRESSO

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070016 du 11/07/2025 d un montant de
956,97 € TTC

Donneur d'ordre : M. D SPORTICHE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DE MATRIEL DE CURAGE ET D UN ENSEMBLE CAMERA
CURAGE DE L ENSEMBLE DES CANALISATION EN DALLE JUSQU AU POSTE DE
RELEVAGE
PASSAGE CAMERA SUR L ENSEMBLE DES CANALISATIONS
REMISE D UN RAPPORT AVEC PLAN INDIQUANT LES RACCORDEMENTS DES DIFFERENTS
JONCTION DES CANALISTIIONS EU
REMISE DES FILMS

TRAVAUX EFFECTUES LE 25/07/2025

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 11/07/25 à 08H18 M. D SPORTICHE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	180,44	541,32
1,00	Ff passage caméra/fumée/fluorescine seul	328,66	328,66
TOTAL H.T.			869,98
T.V.A. a 10,00%			86,99
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>956,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN